

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > CAP - Métiers de la coiffure

← Retour à la recherche

CAP - Métiers de la coiffure

Code de la fiche :
RNCP39266

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche

? Aide en ligne

🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

☰	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 3
📄	Code(s) NSF	336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes
📄	Formacode(s)	42050 : Coiffure
📅	Date de début des parcours certifiants	01-09-2024
📅	Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2029

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations



Top

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	11004301500012	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le secteur de la coiffure a connu et continue de connaître de profonds bouleversements, sous l'impact de différents facteurs :

- une évolution de la réglementation liée aux produits capillaires,
- une évolution de la réglementation liée à l'entreprise,
- une évolution de la démographie des professionnels de la coiffure avec un nombre important de départs à anticiper du côté des chefs d'entreprise,
- une évolution technique des produits capillaires pouvant parfois être à l'origine de nouveaux concepts de salons,
- une évolution des attentes et comportements des consommateurs.

De ce fait, il paraît nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences techniques solides et de compétences en matière de relation client pour les publics préparant le CAP.

Activités visées :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un professionnel qualifié dans :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- l'accueil de la clientèle ;
- le conseil et la vente de service et de produits.

Il gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.

Les principales activités sont les suivantes :

Réalisation de prestations de coiffure

Élaboration d'un diagnostic

Mise en œuvre d'une technique d'hygiène et de soin capillaire

Réalisation de techniques de base de coiffure :

- Coupe (femme, homme)
- Couleur (coloration et effet de couleur)
- Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable par enroulage, coiffage)

Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise

- Accueil de la clientèle et gestion de la prise de rendez-vous
- Conseil et vente de services, de matériels et de produits capillaires
- Contribution à l'activité de l'entreprise (valorisation des produits, des matériels dans différents espaces, gestion des stocks)

Compétences attestées :

Réaliser des prestations de coiffure

Élaborer un diagnostic

- Réaliser un diagnostic
- Formaliser un diagnostic

Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire

- Réaliser un shampoing
- Réaliser un soin capillaire

Réaliser des techniques de base de coiffure :

- Réaliser des techniques de coupe (femme, homme)
- Réaliser des techniques de couleur (coloration et effet de couleur)
- Réaliser des techniques de forme et de coiffage (mise en forme temporaire, mise en forme durable par enroulage, coiffage)

Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous

- Créer la relation client
- Recueillir les attentes du client
- Prendre un rendez-vous
- Actualiser le fichier clientèle

Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires

- Formaliser un conseil
- Réaliser la vente
- Réaliser l'encaissement

Contribuer à l'activité de l'entreprise

- Exercer son activité au sein de l'entreprise
- Valoriser des produits et matériels dans différents espaces
- Participer à la gestion des stocks

Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique

Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)

Histoire-géographie et Enseignement moral et civique

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

Mathématiques – Physique-chimie

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

Education physique et sportive

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Langues vivantes

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- Comprendre la langue orale

- Comprendre un document écrit
 - S'exprimer à l'écrit
 - S'exprimer à l'oral en continu
 - Interagir à l'oral
- dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Arts appliqués et cultures artistiques (Bloc facultatif)

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et / ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation.

Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Blocs de compétences

RNCP39266BC01 - Réaliser des prestations de coiffure

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Élaborer un diagnostic Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire Réaliser des techniques de base de coiffure : - Coupe (femme, homme) - Couleur (coloration* et effet de couleur*) - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable* par enroulage, coiffage) <i>*exécuter sans concevoir</i>	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Contrôle en cours de formation (CCF) Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel pratique et écrit

RNCP39266BC02 - Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires Contribuer à l'activité de l'entreprise	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel oral

RNCP39266BC03 - Français et histoire-géographie – Enseignement moral et civique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Français - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) - Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F) - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) Histoire-géographie-enseignement moral et civique - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral

RNCP39266BC04 - Mathématiques – Physique-chimie

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Rechercher, extraire et organiser l'information Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité Expérimenter, utiliser une simulation Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance : Candidats individuels : Ponctuel écrit

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés	

RNCP39266BC05 - Éducation physique et sportive

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Développer sa motricité S'organiser pour apprendre et s'entraîner Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter Construire durablement sa santé Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) : Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel

RNCP39266BC06 - Langues vivantes étrangères

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à : - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral

RNCP39266BC07 - Prévention-sécurité-environnement

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté Agir face à une situation d'urgence	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel écrit

RNCP39266BC08 - Arts appliqués et cultures artistiques (bloc facultatif)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design Consolider une proposition Présenter graphiquement ou en volume une intention Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel écrit Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel écrit

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce son activité, en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure) ;
- secteur du spectacle et de la mode ;
- établissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).

Type d'emplois accessibles :

Coiffeur

Code(s) ROME :

D1202 - Coiffure

Références juridiques des réglementations d'activité :

Article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996

Article 1 du décret n° 98-246 du 2 avril 1998

Décret n° 98-848 du 21 septembre 1998 fixant les conditions d'usage professionnel de produits renfermant de l'acide thioglycolique, ses sels ou ses esters

Décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-
Par candidature individuelle	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Par expérience	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance
<u>RNCP34670 - CAP - Métiers de la coiffure</u>

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Art. D337-1 à D337-25-1 du Code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
03/07/2019	Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance NOR: MENE1916521A 1ère session - 2021

Date de publication de la fiche	04-07-2024
Date de début des parcours certifiants	01-09-2024
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-08-2031

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

lien ONISEP : <http://www.onisep.fr>

lien Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038716231>

lien Eduscol : <https://eduscol.education.fr/pid23236-cid47637/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap.html>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP34670</u>	CAP - Métiers de la coiffure

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation